

**Rencontre des évêques de la région *Caritas Africa* sur l'identité et la mission de *Caritas*
à la lumière de l'encyclique « *Deus Caritas est* »
Kinshasa, République Démocratique du Congo
20 – 22 novembre 2012**

DECLARATION FINALE

I. L'EVENEMENT

Nous, 52 Evêques venus de 34 pays de la région *Caritas Africa*, réunis du 20 au 22 novembre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'invitation du Conseil Pontifical *Cor Unum* et de *Caritas Africa*, avons approfondi dans la prière notre réflexion et notre compréhension sur le thème : **Identité et mission de *Caritas* à la lumière de l'Encyclique « *Deus Caritas Est* ».**

Nous exprimons notre gratitude au Saint-Père BENOÎT XVI pour :

- i. La profondeur et la densité théologique de l'Encyclique « *DEUS CARITAS EST* » qui confirme toute la place de l'exercice de la charité et de *Caritas* au cœur de la mission de l'Eglise comme expression de la communion d'amour qui prend sa source dans la Sainte Trinité.
- ii. Les orientations de l'Exhortation Apostolique post synodale « *Africae Munus* » qui constitue un discours programme pour la pastorale d'ensemble de l'Eglise en Afrique aujourd'hui.
- iii. Les nouveaux statuts et règlement intérieur de *Caritas Internationalis* et le décret général qui les accompagne, traduisant l'importance que le Saint Père accorde à *Caritas Internationalis* comme organe spécifique de l'Eglise universelle sous l'autorité du Saint Siège.

Nous remercions son Eminence le Cardinal Robert Sarah pour sa disponibilité et l'implication du Conseil Pontifical *Cor Unum* dans l'organisation de cette rencontre, pour le message qu'il nous a livré, ainsi que pour sa participation active à nos échanges.

Nos remerciements vont aussi à Son Eminence le Cardinal Oscar Andrés Rodriguez Maradiaga, Président de *Caritas Internationalis*, venu nous témoigner le soutien de l'ensemble de la Confédération.

Nous remercions également son Eminence le Cardinal Laurent Monsengwo, Archevêque de Kinshasa, ainsi que la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) représentée par son Président, Mgr Nicolas Djomo, pour leur disponibilité et leur contribution à la réussite de notre rencontre.

Que les autorités de la République Démocratique du Congo trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur présence à la cérémonie d'ouverture et pour toutes les facilités accordées aux délégations venues des autres pays africains et d'ailleurs.

II. LE THÈME : identité et mission de *Caritas* à la lumière de *Deus Caritas Est*

Dans un contexte mondial caractérisé par une montée dangereuse des théories et idéologies contemporaines mettant en cause la vision de la personne humaine comme être créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, nous approuvons à sa juste mesure le thème de cette rencontre.

Suite aux différentes communications, échanges et partages d'expériences, nous réaffirmons que l'exercice de la charité appartient à la nature même de l'Eglise et fait partie intégrante de sa mission. Elle doit donc être minutieusement organisée comme pastorale sociale de la même manière que les autres piliers pastoraux que sont l'annonce de la Parole et la liturgie. Elle est placée sous l'autorité de l'Evêque. En effet, « *La nature profonde de l'Église s'exprime dans une triple tâche : l'annonce de la Parole de Dieu (kerygma-martyria), la célébration des Sacrements (leitourgia), le service de la charité (diakonia). Ce sont trois tâches qui s'appellent l'une l'autre et qui ne peuvent être séparées l'une de l'autre. La charité n'est pas pour l'Église une sorte d'activité d'assistance sociale qu'on pourrait laisser à d'autres, mais elle appartient à sa nature, elle est une expression de son essence même, à laquelle elle ne peut renoncer* » (*Deus Caritas Est*, 25 a)

III. ENGAGEMENTS

1. Nous réaffirmons la dimension trinitaire, ecclésiale et spirituelle de la *Caritas*, et nous reconnaissons l'importance de la *Caritas* diocésaine comme instrument de l'évêque en vue d'organiser sa pastorale de la charité. Nous nous engageons à renforcer notre communion en tant que pasteurs de nos Eglises respectives et à œuvrer pour plus d'harmonie et de coordination entre nos *Caritas* diocésaines et nos *Caritas* nationales. Nous poursuivrons également toutes les initiatives d'aide et

de renforcement mutuels dans un esprit de solidarité chrétienne et d'entraide sud-sud.

2. Nous sommes plus que jamais conscients que l'exercice de la Charité est une dimension constitutive de l'évangélisation et de la nécessité de nous convertir et de convertir toute la communauté ecclésiale au service des plus pauvres.
3. Nous nous engageons à assumer notre responsabilité de façon effective comme indiqué dans *Deus Caritas Est* : "Il découle donc de la structure épiscopale de l'Église que, dans les Églises particulières, les Évêques, en qualité de successeurs des Apôtres, portent la responsabilité première de la mise en œuvre, aujourd'hui encore, du programme indiqué dans les Actes des Apôtres (cf. 2, 42-44) : l'Église, en tant que famille de Dieu, doit être aujourd'hui comme hier, un lieu d'entraide mutuelle et, en même temps, un lieu de disponibilité pour servir aussi les personnes qui, en dehors d'elle, ont besoin d'aide" (*Deus Caritas Est*, 32).
4. Nous veillerons également à mettre en place ou à améliorer les structures de gouvernance à tous les niveaux de l'action caritative en vue d'un témoignage authentique et efficace comme signe de fidélité au Christ, dans l'esprit de la Confédération *Caritas Internationalis*.
5. Nous travaillerons à promouvoir une plus grande synergie d'une part au sein de *Caritas Internationalis* et d'autre part entre nos différentes commissions épiscopales de pastorale sociale, plus particulièrement la commission Justice et Paix, en vue de promouvoir la cohésion et l'unité d'action, l'utilisation judicieuse des ressources et la communion ecclésiale.

IV. RECOMMANDATIONS

1. La formation de nos prêtres, de nos séminaristes, des autres agents de l'évangélisation (catéchistes, religieux et religieuses, ...) et des fidèles laïcs doit prendre en compte les aspects liés à l'exercice de la pastorale de la charité.
2. Le personnel de *Caritas* doit être formé sur la dimension théologique et spirituelle de la Charité Chrétienne. Ce personnel devra allier le professionnalisme avec la formation du cœur (cf. *Deus Caritas Est* 31a). A cet effet, nous veillerons à son accompagnement spirituel de proximité.
3. Le personnel œuvrant dans nos organisations socio-caritatives doit adhérer totalement à la doctrine catholique telle que formulée par le magistère de l'Église.

4. Les statuts de nos *Caritas* au niveau national et de *Caritas Africa* devront être revisités à la lumière des nouveaux statuts de *Caritas Internationalis* dans un souci d'harmonisation dans la confédération et de communion avec l'Eglise Universelle.
5. Les agences catholiques des Eglises sœurs, et en particulier les *Caritas*, qui viennent nous témoigner la communion de leurs Eglises et de leurs peuples doivent respecter scrupuleusement nos valeurs, nos cultures, nos convictions anthropologiques et nos orientations pastorales.
6. L'engagement de nos Eglises respectives aux côtés des pauvres est bien connu. Aussi est-il inacceptable de nous proposer parfois de l'aide avec des conditions qui nous humilient et nous infantilisent. Nous invitons les uns et les autres à nous témoigner leur solidarité chrétienne dans un esprit de coopération et de communion fraternelle.
7. L'ouverture des antennes de certaines *Caritas* sœurs des pays du Nord dans nos pays nous pose problème lorsqu'elles viennent entrer en compétition avec nos propres *Caritas*, les affaiblissent ou les discréditent. Nous encourageons toutes nos Conférences Episcopales à vérifier l'existence de protocoles d'accord et à revisiter ceux signés depuis des années avec les *Caritas* du Nord qui sont dans nos pays pour les évaluer et procéder si nécessaire à des ajustements.
8. Nous avons entendu des témoignages de coopération harmonieuse avec certaines de ces organisations dans certains pays. Nous saluons ces acquis et nous exprimons notre gratitude aux nombreux membres des *Caritas* d'ailleurs et de chez nous qui nous apportent leur appui généreux dans notre ministère de la Charité. Nous saluons la mémoire de tous les martyrs de la Charité qui ont sacrifié leurs vies lors des opérations de secours chez nous et ailleurs dans le monde, y compris de nombreux missionnaires.
9. Nous encourageons *Caritas Africa* en collaboration avec les *Caritas* nationales à inventorier les bonnes pratiques de coopération fraternelle afin qu'elles soient célébrées dans nos Eglises et nos *Caritas* et dans toute la Confédération.
10. Nous demandons à nos représentants dans les organes de gouvernance de la Confédération de porter nos préoccupations à ce niveau et d'y attirer l'attention des autres membres de la famille *Caritas*.

Nous confions notre ministère tout entier et notre exercice de la charité à l'intercession et à la protection de la Vierge Marie, Notre Dame d'Afrique et Notre Dame de la Paix.

Fait à Kinshasa le 22 novembre 2012.